

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 25 septembre 2024 2023 à 20 h 30
Salle du conseil – mairie

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 septembre à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

Présents :

- Véronique CAPRON, 1^{ère} adjointe,
- Gérald CARTEYRADE, conseiller municipal,
- Loïc GELÉ, conseiller municipal,
- Alain KAMINSKI, conseiller municipal,
- Sandrine JULIA, conseillère municipale,
- Laurent NOIROT, conseiller municipal,
- René PRADET, 2^{ème} adjoint,
- Serge TILLOLES, conseiller municipal,
- André VERGÉ, Maire,
- Joël VIGNES, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Véronique CAPRON, 1^{ère} adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Suite travaux cimetièrè,
2. Pompe réservoir,
3. Demandes de subventions,
4. Mise en place compte financier,
5. Questions diverses : salle des fêtes, captage nouvelle source, murs école, sécurité circulation.

* _ * _ *

SUITE TRAVAUX CIMETIERE

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

1. **DÉCIDE** la relève des concessions suivantes :
 - Concession sans acte : Delphine BLANCS,
 - Concession n° 12 : Cyprine ST. MARTIN,
 - Concession n° 2 : Joseph BORDES,
 - Concession n° 18 : Dominique CARRIEU,
 - Concession n° 19 : Joseph BIES,
 - Concession n° 5 : Jean-Marie SOUBIE,
2. **VALIDE** le devis de la société « Pompes Funèbres & marbrerie VOLDOIRE » pour un montant maximum de 5 202.60 € HT,
3. **AUTORISE** le démarrage des travaux sans tarder,
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.
- 5.

POMPE RÉSERVOIR

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Après délibération, le conseil municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise S.E.I.H.E. d'un montant de 2 608.89 € concernant le remplacement de la pompe doseuse du chlore située au réservoir.

DEMANDES SUBVENTIONS

Annulé

MISE EN PLACE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Après délibération, le conseil municipal **VALIDE** la mise en place du compte financier à compter de l'exercice 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

- **CENTRE DE GESTION : PARTICIPATION PREVOYANCE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Le conseil municipal **PROPOSE** de participer à hauteur de 100% sur la base des simulations pour les agents concernés.

Avant délibération, il convient d'attendre l'avis du comité social territorial du centre de gestion 65.

- **POINT RÉNOVATION SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du projet de rénovation intérieure de la salle des fêtes.

La dernière réunion avec le bureau d'études ENERGECO a été résumée par les élus présents.

- **CAPTAGE NOUVELLE SOURCE LIEU DIT « COUMETS »**

Lors de la dernière réunion avec l'ARS, le Conseil Départemental et l'ADAC, nous avons eu confirmation de la faisabilité du projet. La procédure peut donc être lancée et durera environ 4 ans.

- **RÉNOVATION RÉSEAU EAU POTABLE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Des travaux complémentaires sont à réaliser en dehors du marché en cours. Il présente donc un devis réalisé par l'entreprise SOGEP concernant le raccordement des fontaines ainsi que le branchement rue du Château d'une propriété privée. Le devis s'élève à 7 547.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, le devis de l'entreprise SOGEP pour un montant de 7 547.00 € HT et **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation des travaux.